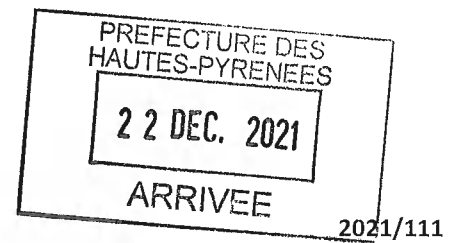




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 20 décembre 2021 à 18h

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Jean-Baptiste MARTINEZ. Arrivée au point relatif au télétravail : Régine TOSON, Bernard JOUCLA

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Hélène FRANCES (procuration à Sandrine TREBUCQ), Ingrid BOUTARFA (procuration à Serge ALMENDRO), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 décembre 2021

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LES VOLANTS D'IBOS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'association de badminton « Les Volants d'Ibos » a sollicité la commune pour l'informer des problèmes financiers qu'elle rencontre.

En effet, l'année 2020-2021 s'est avérée une année blanche en termes d'entrées et l'association doit toujours régler son assurance qui s'élève cette année à 158,91€ pour la cotisation démarrant au 1er Janvier 2022.

Cette association ne perçoit pas habituellement de subvention de fonctionnement de la part de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Bureau Municipal du 13 décembre 2021, les élus ont acté la prise en charge financière de cette facture.

Les crédits seront pris à l'article « Dépenses imprévues – 022 ».

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 158,91 € à l'association Les Volants d'Ibos.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... 22 DEC. 2021
de la publication le..... 22 DEC. 2021...
IBOS, le..... 22 DEC. 2021.....
Le Maire,

Le Maire,

Denis FEGNE

Denis FEGNE